


AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatif à la publicité des décisions d'attribution

<p>Date d'envoi par la Safer</p> <p>05/12/2023</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie</p> <p>- 5 DEC. 2023</p>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p> <p>Alban PANO MAIRE DE CHABEUIL</p> 
--	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 26 23 0084 01

Qualité de l'attributaire : FONCIERE TERRE DE LIENS, (Société en commandite par actions)

Motif de l'attribution : AGRICOLE – BAILLEUR - INSTALLATION : Attribution, dans le cadre de l'article L141-1 du CRPM en vue de la protection durable des espaces agricoles et du développement de l'agriculture, d'une propriété bâtie d'une surface de 66 ha 70 a 43 ca (suite à DA) avec plusieurs bâtiments d'exploitation, à la Foncière de Terre de Liens (société en commandite par actions à capital variable) qui se comportera en bailleur dans le cadre de l'installation avec DJA de trois porteurs de projet (paysan boulanger, maraichage, arboriculture) en agriculture biologique sur la propriété.

Conditions financières : 1 061 640,00 euros HT

Parcelles concernées : Commune de CHABEUIL(26) - Surface sur la commune : 66 ha 70 a 43 ca
- 'Aux places': YT- 45- 49- 53[P1]- 54(C)[P1]- 55- 57- 60 - 'Bel air': YV- 3(J)- 3(K)- 111[102](A)- 111[102](B) - 'Chabriolet': YR- 17- 18 - 'De la bourne': XA- 82[72](J)- 82[72](K) - 'Des libellules': YV- 97[29](Z)[P1]
- 'Magnat': YV- 74- 165[135]- 171[103]- 173[109]- 174[109] - 'Marais': XA- 45- 46- 47- 49- 50- 51- 52- 53- 54- 55- 69- 70(J)- 70(K) - 'Viretard': YV- 21- 28- 108[98][P1]

Superficie totale : 66 ha 70 a 43 ca